



FONDS
MUNICIPAL
VERT

GREEN
MUNICIPAL
FUND

RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET LES ÉMISSIONS DE CARBONE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX GRÂCE À UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS

Le fait de se doter d'un plan de gestion des actifs permet aux gouvernements municipaux de prendre de meilleures décisions en matière de construction, d'exploitation, d'entretien, de renouvellement, d'expansion, de remplacement et de démantèlement des infrastructures municipales, en plus de les aider à minimiser les risques et les coûts pour leur population et à optimiser la prestation de leurs services. Bien qu'il vise essentiellement le maintien en bon état des infrastructures et la prestation continue de services de qualité, un plan de gestion des actifs peut également constituer un outil stratégique fort utile pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de carbone.

En mettant en œuvre des mesures de réduction de la consommation énergétique et des émissions de carbone dans le cadre de leur programme de gestion des actifs, les municipalités peuvent réaliser des économies tout en améliorant la performance et la résilience de leurs infrastructures. Le présent document vise à sensibiliser les municipalités aux avantages de l'intégration de mesures de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de carbone dans la planification de la gestion des actifs, et présente les différentes étapes à suivre pour y parvenir.

PLANIFICATION DE LA GESTION DES ACTIFS

La planification de la gestion des actifs est un processus continu et à long terme visant à aider les municipalités à prendre des décisions d'investissement stratégiques en ce qui a trait à leurs bâtiments communautaires. Ce processus mène généralement à l'élaboration de plans, de politiques et d'outils de gestion des actifs qui permettent de recueillir des informations essentielles et d'orienter les activités d'entretien à entreprendre. Ces informations essentielles peuvent porter sur l'état, l'âge, la durée de vie restante, les risques potentiels et les coûts de remplacement d'un bien. La collecte de ces informations facilite la prise de décisions éclairées, favorisant le maintien



en bon état des actifs et la prestation des services prévus tout en permettant d'atteindre les objectifs fixés en matière de sécurité, d'environnement et de finances. Pour plus d'informations sur la planification de la gestion des actifs, consultez le guide de la FCM intitulé **Comment élaborer une politique et une stratégie de gestion des actifs.**

AVANTAGES DE L'INTÉGRATION DE LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE CARBONE DANS LA PLANIFICATION DE LA GESTION DES ACTIFS

1 Économies de coûts : L'intégration de mesures de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de carbone dans le cadre de la rénovation ou du remplacement d'un bâtiment communautaire peut entraîner des économies à long terme grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique, à la réduction des dépenses opérationnelles, à la diminution des frais de maintenance et à l'élimination de certains coûts liés aux émissions de carbone.

2 Amélioration de la résilience et de l'impact sur le climat : L'intégration stratégique de technologies nouvelles, efficaces et renouvelables tout au long du cycle de vie d'un bâtiment

communautaire peut contribuer à améliorer sa résistance aux effets des changements climatiques tels que les événements météorologiques extrêmes. Cela peut également aider une municipalité à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'ensemble de ses activités.

3 Perception du public et leadership : L'adoption de mesures de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES montre que les municipalités sont déterminées à assumer leurs responsabilités en matière d'action climatique.

4 Collaboration interservices : L'intégration de mesures de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de carbone dans un plan de gestion des actifs renforce la coordination et la collaboration entre les services municipaux. Cette collaboration peut rassembler différents services, notamment ceux qui sont responsables de l'action climatique, de l'énergie, des finances, de la gestion des actifs et de la gestion des bâtiments.

COMMENT RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET LES ÉMISSIONS DE CARBONE GRÂCE À UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS?

Pour intégrer des mesures de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de carbone dans un plan de gestion des actifs, les municipalités doivent envisager la réalisation des étapes suivantes.

1 Évaluer la consommation d'énergie et les émissions de carbone des bâtiments municipaux. Ce processus permet d'établir une base de référence de la consommation et des émissions globales d'un bâtiment communautaire et de mettre en évidence les points à améliorer. Si vous ne disposez pas d'un système de surveillance et d'analyse des bâtiments ou de données actualisées sur la performance énergétique des bâtiments communautaires, envisagez de présenter une demande de financement au Fonds municipal vert (FMV). Visitez notre page [Projet d'immobilisations : Rénovations visant à réduire les GES à long terme](#).

2 Déterminer les mesures nécessaires de réduction de la consommation et des émissions de GES. Cherchez des occasions de mettre en œuvre des mesures de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES pour votre portefeuille de bâtiments communautaires. Il peut s'agir de passer à des appareils à haut rendement énergétique, d'améliorer l'enveloppe des bâtiments, de changer de source d'énergie ou d'installer des systèmes à énergie renouvelable. Pour chaque mesure, estimez les coûts associés, les économies potentielles, les périodes de récupération et les réductions d'émissions de carbone. Pour les bâtiments communautaires, le FMV offre des subventions pour [évaluer la faisabilité de projets](#) visant à réduire la consommation d'énergie, les émissions

de GES et les coûts de possession, ou visant à prolonger la durée de vie des installations.

3 Intégrer les mesures prévues dans le plan de gestion des actifs. Programmez la mise en œuvre de ces mesures en fonction de votre programme d'entretien des bâtiments communautaires et déterminez les actions à entreprendre, le calendrier à suivre et les personnes nécessaires pour leur mise en œuvre.

4 Rechercher des fonds et du financement. Élaborez une stratégie de financement pour soutenir la mise en œuvre des mesures prévues de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de carbone. Examinez les subventions, les incitatifs et les options de financement disponibles pour compenser les coûts initiaux. Les programmes de financement tels que [l'initiative Rénovation de bâtiments de loisirs](#) du FMV peuvent soutenir l'élaboration de mesures de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de carbone pour améliorer les bâtiments communautaires.

5 Mettre en œuvre et surveiller. Mettez en œuvre vos mesures de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de carbone en fonction des activités prévues de renouvellement ou de rénovation des installations. Mettez en place des mécanismes fiables de contrôle et de suivi afin de mesurer les économies d'énergie, les réductions des émissions de carbone et les performances en matière de coûts. Évaluez régulièrement les progrès accomplis et rendez compte au fur et à mesure de la situation aux parties prenantes, dans un souci de transparence et de responsabilité.



RESSOURCES

- + **Enregistrement de webinaire : Gestion des actifs et conservation de l'énergie – BC Non-Profit Housing Association (BCNPHA)** (*en anglais seulement*) : La BCNPHA décrit trois voies de solution pour utiliser la gestion des actifs dans le but d'améliorer la performance énergétique des logements abordables.
- + **Bibliothèque de ressources – Programme de gestion des actifs municipaux** : Une collection de ressources pour vous aider à réaliser toutes les étapes de votre processus de gestion des actifs.
- + **Bibliothèque de ressources : Rénovation de bâtiments de loisirs** : Des connaissances pratiques pour soutenir la modernisation de vos installations locales.
- + **Bibliothèque de ressources en gestion des actifs de l'Association of Municipalities of Ontario** : Une collection de ressources canadiennes et internationales en matière de gestion des actifs (*en anglais*).
- + **Guide : Bâtir des collectivités durables grâce à la gestion des actifs** : Ce guide aide les municipalités à intégrer des considérations relatives au développement durable et aux changements climatiques dans leurs pratiques de gestion des actifs afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité de leurs services.
- + **Fonds pour le développement des collectivités du Canada** : Les projets admissibles dans la catégorie des systèmes énergétiques communautaires sont ceux qui prévoient la construction, l'amélioration matérielle ou le renouvellement d'infrastructures afin de produire de l'énergie ou d'accroître l'efficacité énergétique.
- + **Initiative de rénovation énergétique des bâtiments de la Banque de l'infrastructure du Canada** : Ce programme offre des prêts pour aider à financer les coûts d'immobilisations des rénovations, en alignant le remboursement à effectuer sur les économies d'énergie, les gains d'efficacité et les économies de coûts d'exploitation réalisés.
- + **Fonds d'infrastructure des Premières Nations** : La catégorie « Systèmes énergétiques » du Fonds d'infrastructure des Premières Nations fournit des fonds pour la construction, la restauration ou l'amélioration des infrastructures appartenant aux bandes locales qui permettent d'optimiser l'utilisation des sources d'énergie. Par exemple, la réalisation de rénovations écoénergétiques dans les bâtiments communautaires et les projets qui relient les communautés aux réseaux énergétiques provinciaux afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'autres contaminants atmosphériques.
- + **Programme de rénovation des bâtiments communautaires des Premières Nations (Ontario uniquement)** : Le programme de rénovation des bâtiments communautaires des Premières Nations d'Économisez l'énergie offre des fonds et un soutien technique aux communautés des Premières Nations vivant dans les réserves pour qu'elles entreprennent des projets d'efficacité énergétique.